

CHS DE JUILLET 2011, COMPTE-RENDU CGT

- ACOUSTIQUE DU RESTAURANT DU PERSONNEL DE TOLBIAC

Niveau sonore : les mesures faites en 4 points distincts de la salle le 05/07 sur l'intégralité de la pause méridienne sont, d'après la direction, « largement » en dessous des décibels maximum autorisés (entre 77.6 à 77.9 dans la salle pour 80 décibels, c'est-à-dire le seuil où commence la dangerosité dans le cadre d'une exposition journalière). Le fait que le phénomène soit dans un local fermé augmente les risques par effet de réverbération.

A noter toutefois que les 80 décibels sont des normes relatives aux machines outils, et non à une ambiance sonore pour prendre son repas, et que les niveaux enregistrés sont très proches du seuil déconseillé. La CGT sera donc très attentive à l'insonorisation proposée par la Sodexo. A noter : pose de marquage anti-dérapant de la T4 au restaurant.

- RESTAURANT DU PERSONNEL DE RICHELIEU

Le marché vient d'être notifié et entre en vigueur en août. Le prestataire qui sert les repas reste la MRS. Aucune augmentation tarifaire n'est prévue pour le personnel BnF.

- AMELIORATION DES STATIONS TAD

C'est suite à l'action de l'intersyndicale (décrochage d'une nacelle TAD) que la question des conditions de travail dans les stations TAD s'est posée : ergonomie, lumière, poussière, température... Le démarrage des travaux interviendront pendant la fermeture.

La CGT s'est inquiétée, en cas d'incendie, d'un dégagement éventuel de fumées toxiques provenant des filets de protection installés au dessus de plusieurs stations. D'après la direction, ces filets répondent bien aux normes de sécurité et sont au niveau M (soit le maximum sur l'échelle de classement).

- AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACHEMINEMENT DES COLLECTIONS POUR LES MAGASINIERS

C'est suite à de nombreux arrêts de travail (notamment pour des problèmes de dos) au sein du département des manuscrits, que la CGT, aux cotés des personnels, a alerté l'Inspecteur Hygiène et sécurité et la médecine de prévention.

Les travaux sont prévus pendant la fermeture de septembre : réaménagement des cheminements, mise en place de nouveaux chariots afin de remplacer le système des caisses servant au transport des collections...

Au vu de l'action menée en concertation avec les personnels au sein du département des manuscrits, des problèmes rencontrés à Tolbiac et Richelieu à propos de l'implantation de certaines collections et du rapport de la médecine de prévention au sujet des chariots utilisés à Tolbiac, la CGT demande l'ajout d'un point au CHS concernant cette problématique. La direction en accepte le principe et propose qu'il soit posé dès qu'un autre point traité au CHS sera bouclé.

A noter : une étude est en cours pour rassembler les collections des Arts du spectacle sur 2 tours au lieu de 3 actuellement.

- INFIRMERIE DE RICHELIEU

La direction confirme le maintien de l'infirmerie sur le site, mais seulement à temps partiel. Pour la CGT, l'augmentation des accidents du travail (de 2 à 4 fois plus nombreux selon les années par rapport à la période précédant les travaux) justifie au contraire un maintien à temps plein.

La CGT demande à la direction où en est la mise en place d'une médecine de prévention commune avec l'INHA. Ce scénario avait en effet été proposé par la CGT afin de pallier aux désengagements de la BnF de l'infirmerie du site. D'après la direction il n'y a aucune négociation en cours, ce que les informations détenues par la CGT contredisent totalement. La CGT ne compte pas en rester là.

- LES ATELIERS DE RESTAURATION

En qui concerne les ateliers des départements spécialisés, la direction s'engage à faire un point en novembre 2011 sur le transfert des personnels et l'implantation définitive des nouveaux espaces de travail.

Pour le département des cartes & plans, les inquiétudes du personnel sont levées, car la direction leur a proposé des solutions à Tolbiac.

Pour les ateliers de combles du département de la conservation :

- Atelier de numérisation et le centre de documentation s'installent avant la fin juillet sur Tolbiac en BN A2 109
- Les autres ateliers vont se rassembler à l'entresol de Richelieu. Cela impliquera un resserrement des personnels. Déménagement prévu fin août. Les règles de sécurité sont respectées et quelques travaux vont être entrepris (sanitaires...)

- LE WIFI DANS LA BIBLIOTHEQUE :

Petit rappel : s'il est prévu l'installation du Wifi dans le labo (à la réouverture) à Tolbiac et dans la salle ovale à Richelieu (début 2012), il est également prévu, à terme, son installation dans les déambulateurs de Tolbiac et les salles de lectures de Richelieu.

L'installation du Wifi dans la salle ovale dépend de l'accord de la BnF à la rentrée 2012. La puissance d'émission est de 0.15 volt/mètre, deux boîtiers seraient installés de 0,1 watt. L'objectif de l'INHA est de répondre à la demande récurrente des étudiants. Cela permettrait de compenser le manque de postes informatiques fixes (14). La CGT fait remarquer que le terme récurrent de demande du Wifi n'est pas réel dans la salle ovale. L'utilisation des postes informatiques n'est jamais de 100 % et les magasiniers de la salle n'ont pas la même analyse de la situation : peu d'étudiants demandent le wifi.

La CGT demande un calcul du taux d'exposition dans la salle Colbert (déjà équipée du Wi-Fi) afin de voir s'il correspond aux préconisations européennes (0,2 volt par mètre)

L'INHA précise que ce taux peut être mesuré, mais que ce n'est pas prévu dans le marché.

L'INHA précise d'après un rapport de la Ville de Paris que le taux est en dessous des 0.5 volt à 3 mètres.

La CGT souligne l'interdiction du Wifi dans les écoles (rapport de la commission européenne).

Un représentant du personnel souligne que le dossier élaboré par l'INHA (l'année dernière)

avec tous les éléments et les expertises aurait été le bienvenu pour statuer sur l'installation du Wifi. La direction reconnaît que la présentation n'est pas suffisamment détaillée. Un autre rappelle que le ministère conseille de n'installer du Wifi qu'aux endroits où les connections filaires ne sont pas possibles.

La direction souligne que la BnF a déjà fait le choix pour certains de ses espaces d'installer un équipement filaire en RdJ et HdJ, mais que la BnF n'est pas hostile à l'installation du Wifi dans certains espaces en complément.

La CGT et l'intersyndicale demande qu'un vote du CHS soit organisé pour chaque lieu d'implantation du Wifi.